



DES MIETTES POUR LES SALARIÉS, LE FESTIN POUR LES DIRIGEANTS !



Ce jeudi 19 février 2026 a eu lieu la deuxième réunion sur les NAO. Comme l'année dernière, la direction a mis en avant l'arrivée des constructeurs chinois pour nous donner le moins possible : incertitude électrique, normes CO2...

La CGT Renault a organisé une pétition qui a recueilli 4 076 signatures dans le groupe, avec une revendication de 503 euros brut, soit 400 euros net.

En 2025, Renault a maintenu une marge opérationnelle à 6,3 % et un free cash-flow de 1,47 milliard d'euros malgré l'impact de Nissan. Ces performances ont été obtenues au prix d'une flexibilité accrue du temps de travail et d'augmentations de salaires bien inférieures à l'inflation.

Cependant, les bénéfices ne sont pas redistribués équitablement.

RÉSULTATS FINANCIERS : LES ACTIONNAIRES SE TAILLENT LA PART DU LION, LES PRIMES DES SALARIÉS EN BAISSE...

Ce matin, Renault a annoncé des pertes pour 2025 liées à sa participation dans Nissan.

Cependant, malgré cet impact, le groupe annonce 715 millions d'euros de bénéfices nets et s'apprête à verser 97,5 % de ce bénéfice... directement aux actionnaires !!!

Elle maintient en effet un dividende à 2,20 euros par action (soit 697 millions d'euros de cash).

Le périmètre de la négociation est étendu à toutes les entités liées à la convention de la métallurgie, à l'exception de Qstomize. Pour cette négociation, la direction retient un taux d'inflation de 0,74 %.

PROPOSITION DE LA DIRECTION :

Non-cadres		Cadres
Groupes A, B, C	Groupes D & E	Groupes F à I
AGS : 1% Talon de 25€ au 1 avril		AI : 1,9% au premier avril dont 0,15% ancienneté + réglementaire
AI : 0,9% taux de couverture dont 0,2 % ancienneté + réglementaire		
Prime de performance : 200, 300 et 400 € pour 80 % des salariés	Prime de performance : 400,700, 1000 et1200 € pour 80 % des salariés	Part variable en 2 fois (50% Avril 50% Juillet)
Attention portée à l'égalité femme homme		
Reconduction du plan d'actionnariat salarié		
Mutuelle neutralisation de 100% d'impact de hausse du PASS sur les cotisations salariés		
Abondements au PERECO		
Intégration de la garantie accessoire dans le complément de rémunération à hauteur de 100€ max		



LA CGT A PORTÉ LES REVENDICATIONS SUIVANTES À LA DIRECTION :

- **13e mois** pour tout le personnel du groupe, une des seules boîtes du CAC 40 à ne pas en bénéficier ;
- **490 € brut, soit 400 € net** pour toutes catégories socioprofessionnelles ;
- **La réintégration de la pause payée ;**
- **L'indexation de la prime de frais de transport ;**
- **Un départ de la grille** de la convention collective de la métallurgie à **2 000 € ;**
- **L'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes ;**
- **Une revalorisation des allocations** semestrielles ;
- **Un budget spécifique** pour corriger les personnes qui ont eu leur **passage cadre ;**
- **Une compensation financière liée à la perte de la prime d'équipe** pour les salariés travaillant en équipe normale à la demande de l'entreprise, avec l'introduction de la garantie accessoire ainsi que la prime différentielle horaire dans le salaire de base, pour éviter l'invisibilité des AGS en déduction de la garantie accessoire;

POUR LA CGT :

Une fois de plus, la direction et les autres organisations syndicales semblent se contenter de miettes au mépris des salariés. Leur seul but : verser des dividendes records au top management, alors que les salariés peinent à boucler leurs fins de mois et doivent se priver de loisirs, se retrouvant à découvert dès le 10 du mois.

Avec une enveloppe contrainte à seulement 1,9 % (incluant les AGS, AI et l'ancienneté), comment l'entreprise compte-t-elle réellement stimuler l'engagement des salariés face aux défis de demain ?

ENVOI DE L'ACCORD POUR SIGNATURE : 20 FÉVRIER 2026

DATE LIMITE DE SIGNATURE : 26 FÉVRIER 2026